

Mémoire

Concernant le

PROJET PARC ÉOLIEN PIERRE-DE-SAUREL

Par

Liette Parent-Leduc

Saint-Robert

Présenté à Madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

En terminant, j'aimerais porter à votre attention, monsieur le commissaire, les résultats d'enquête portant sur des observations cliniques sur la santé des humains et des animaux menées par Claude-Henri Chouard, de l'Académie Française, Godefridus Petrus Van de Berg et Nina Pierpont qu'on peut retrouver sur le site www.eoliennesatoutprix.be/default.cfm?source=sante. On y retrouve des informations non encore exprimées à cette commission.

Les symptômes de troubles de sommeil et du repos, de céphalées, de trémulations (agitation involontaire), d'acouphènes semblent découler de l'effet stroboscopique et troublent la santé des humains. Chez le bétail, les chevaux et les chiens, très sensibles à leur environnement, on semble détecter des états anxieux, une diminution de la productivité laitière, des comportements hostiles et agressifs.

Leurs études, selon ce document, attestent toutes que les nuisances sonores produites par les éoliennes sont réelles et soulèvent des effets néfastes sur la santé. Même des bruits assez discrets et non uniformes deviennent obsédants et insupportables car ils sont rythmés (semblable au supplice de la goutte d'eau obsédante). Ils ont à l'usure des personnes même éloignées du parc éolien et entraîneraient une anxiété permanente, selon des témoignages de témoins et de médecins selon les conditions climatiques de la période observée, même à une distance de 1 609 mètres (un mille).

En octobre 2005, à l'initiative d'une association d'acousticiens (INCE Europe), une première conférence scientifique sur le bruit des éoliennes a été tenue. On parle alors de « traumatisme sonore chronique » connu depuis longtemps. Selon l'Organisation mondiale de la santé, le sommeil est perturbé si le bruit ambiant dépasse 35 dB, et c'est ici le cas selon les données fournies par les promoteurs lors de la séance du 23 avril dernier devant la commission.

Au Danemark, le gouvernement a même arrêté l'installation de nouvelles éoliennes terrestre, à cause des risques pour la santé. On termine le document en soulignant que les niveaux sonores ne doivent pas dépasser de plus de 5 dB le jour et 3 dB la nuit pour un niveau de bruit ambiant supérieur à 30 dB. Même si le niveau sonore ne dépasse pas la loi, on remarque que le bruit des éoliennes sont clairement dérangeantes et désagréables et peuvent avoir des effets psychologiques et gêner la vie des gens.

Je vous remets le document ici, monsieur le commissaire.